

Rapport du sénat Déshabiller Paul pour déshabiller Jacques

Le 18 décembre 2013, le groupe de travail sur le régime de l'intermittence dans le secteur culturel, mis en place par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et la commission des affaires sociales du Sénat, a présenté les conclusions de son étude.

**D'abord,
après dix ans de lutte et de réflexion des intermittents, il est effarant de constater que les recommandations
du Sénat tiennent aussi peu compte de leurs revendications et de leur expertise.**

Nous réclamons une annexe unique pour les artistes et les techniciens

Dans sa 5° recommandation le groupe de travail du sénat préconise d'accroître la distinction entre artistes et techniciens en augmentant le nombre d'heures nécessaire pour une ouverture de droit : 650 heures sur 12 mois pour les techniciens, et 580 pour les artistes. Or, toutes les études menées par les chercheurs et les intermittents montrent que les salariés relevant des annexes 8 et 10 sont assujettis aux mêmes pratiques d'emploi. De plus nous constatons que l'adaptation au marché de l'emploi entraîne une porosité croissante entre ces deux annexes.

Puisque le groupe de travail recommande par ailleurs d'appliquer un « choc de simplification », le plus cohérent serait bien de réunir les annexes 8 et 10 en une annexe unique.

La 9° recommandation de ce rapport est d'augmenter les cotisations des employeurs qui ont le plus recours à l'intermittence. L'application de cette préconisation signifierait d'abord et avant tout la mort des petites compagnies, qui fonctionnent essentiellement sur des projets d'existence et de durée incertaine. Elle serait sans douleur pour les vrais donneurs d'ordre de l'audiovisuel qui depuis longtemps sous-traient leurs productions.

La transformation du contrat en CDI au delà d'un certain seuil d'heures est inenvisageable de façon uniforme. Les petites équipes de productions ne peuvent pas se le permettre. Il faudrait alors éviter de reprendre quelqu'un avec qui on aime travailler ?!

L'idée du CDI-intermittent (11° proposition) est absurde. Un CDI-intermittent emprisonnerait l'employé dans la dépendance à l'employeur, sans qu'il puisse savoir le nombre d'heures qui seront effectuées ni quand elles le seront... Gérer un emploi variable, discontinu, souvent à employeur multiple par des contrats à durée indéterminée, est un non sens : il tombe sous le sens de le rappeler.

Nous reconnaissons par ailleurs volontiers que parmi les autres recommandations, nous trouvons certaines revendications de 2003 portées par le comité de suivi 2013 : retour à la date anniversaire, plafond du cumul indemnité – salaire, déplafonnement des cotisations.

Mais ce sursaut de conscience devient un leurre sitôt que disparaît l'objectif de l'assurance chômage, qui est d'indemniser ceux qui en ont besoin. En effet, le retour à une période de référence de 12 mois s'accompagne d'une augmentation du nombre d'heures requises pour obtenir le droit à l'indemnisation. Les plus fragiles seront bien toujours en nombre croissant les exclus du système.

Rappelons, qu'avant 2003, il fallait réaliser 507h en 12 mois (dans l'annexe 8 comme dans l'annexe 10) pour ouvrir des droit. La réforme désastreuse réduisant la période en conservant le nombre d'heures a exclu les plus fragiles et a créé nombre d'intermittents de l'intermittence, alternant les périodes au annexes 8 et 10 et les périodes au RSA. Nos emplois sont discontinus et irréguliers, nos heures ne sont jamais réparties également tout au long de l'année. Cette 5° proposition mettrait en place la réforme qui n'avait pas été osée en 2003 : augmenter le seuil d'entrée afin de disposer d'un nombre réduit d'artistes et de techniciens indemnisés.

**Ensuite,
il est consternant de constater que les recommandations ne tiennent absolument pas compte
de la situation actuelle de la culture.**

À l'heure où les budgets de la culture baissent plus que jamais, où les recettes propres des compagnies diminuent sur fond d'austérité, où les petites structures qui prennent tous les risques de l'emploi sont asphyxiées, ces recommandations contiennent tous les ingrédients qui ont pu être évoqués afin de faire des économies sur le dos des plus fragiles. On parle bien de protection sociale ?!

Nous avons bien compris que la logique de ces préconisations apparemment incohérentes est de détruire un système qui risquerait d'être trop exemplaire alors que la discontinuité de l'emploi, dans le domaine de la culture, comme dans toute la société, devient une norme.

L'intermittence permet la pérennité d'une forme de résistance à la logique économique internationale et mortifère. La culture participe de la lutte politique à mener pour aller vers une société de confiance et de partage.

**Enfin,
nous réclamons un autre modèle de société !**

Il est urgent de se mobiliser lorsque dans ses vœux le président adopte un discours idéologique d'exclusion des plus fragiles, en insistant sur la nécessité de la réduction des dépenses de *"la sécurité sociale (qui est notre bien le plus précieux), qui doit en terminer avec les excès – nous les connaissons – et les abus, parce que ils mettent en cause l'idée même de la solidarité"*

Rappelons ce qu'Étienne Pinte, ancien député UMP des Yvelines, a constaté : « *Les situations d'abus existent, on ne peut le nier, mais elles sont minimales et minoritaires et coûtent beaucoup moins chères à la société que la fraude fiscale par exemple* ».

En effet, les 4 milliards de fraudes aux prestations sociales sont à mettre en regard des 5,3 milliards d'euros de non dépenses produits par le non recours au seul RSA. La fraude fiscale, c'est au minimum 45 milliards par an.

Les politiques de contrôles auront, nous le savons, toujours la même conséquence : l'élimination des plus fragiles. Intermittents, nous le savons bien : ce sont les compagnies les moins dotées qui disparaîtront, comme disparaîtront les productions audiovisuelles qui travaillent dans les secteurs les moins marchands de l'audiovisuel, le documentaire par exemple. Ne resteront que les structures les plus armées administrativement pour faire face à un contrôle : or est-il utile de rappeler que l'objet d'une compagnie de théâtre n'est pas de produire des pièces comptables ou administratives en nombre croissant mais de produire des spectacles ?

La politique générale de défiance à l'égard des ayants-droit est catastrophique ; contrôles subis, fréquents, nombreux, et abusifs ; retrait des indemnités tant qu'on n'a pas prouvé que Pôle Emploi se trompe – alors que 97 % des cas de contrôle par Pôle Emploi se soldent par un non lieu ! ... Comment vivent les personnes contrôlées et non-indemnisées pendant le trop long temps du contrôle ou du refus de droits pour des soupçons de fraude ?!

"La personne en situation de pauvreté ou de précarité se trouve doublement exclue lorsqu'elle est en outre désignée comme un profiteur en puissance, voire un poids économique pour la société" (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale). C'est pourtant bien ce que souhaite implicitement le président de la République dans ses vœux.

Les termes de "fraude", d'"abus", de "dette", martelés comme des vérités admises, sont une propagande pour culpabiliser et stigmatiser les précaires, créer de la défiance et de la mise en concurrence de tous contre tous.

Nous sommes toutes et tous concernés Début des négociations Unédic le vendredi 17 janvier 2014

Le scandale permanent du chômage est sans doute sa pérennité et sa croissance, mais surtout que seul un chômeur sur deux est indemnisé.

Or, il n'y a pas d'exception culturelle à cet égard : seule une personne ayant cotisée aux annexes 8 ou 10 sur deux est indemnisée.

Il est indispensable de se mobiliser tous ensemble, travailleurs de la culture et d'ailleurs, avec ou sans emploi, étudiant, retraité, français ou immigré. Ensemble, refusons la destruction des droits sociaux, réclamons un autre modèle de société.

Pour nous faire accepter qu'il faut "faire des efforts", on nous affiche la "dette de l'Unédic". Mais le choix des moyens mis en œuvre pour réduire le déficit est une question de choix politique : veut-on accroître la précarité des plus fragiles et favoriser un système assurantiel OU défendre un système de protection social public redistributif ?

Le gouvernement multiplie les exonérations (notamment via le pacte de compétitivité) quitte à creuser les déficits publics. De plus 200 milliards d'aides diverses sont accordées chaque année aux entreprises. La fraude fiscale, c'est 45 milliards minimum par an. L'évasion fiscale des hauts revenus et des entreprises représente plus de 60 milliards d'euros. Tout cela est un manque à gagner pour la collectivité.

Au contraire de réduire les droits à l'allocation chômage, il faut augmenter les ressources de la protection sociale par l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales et la taxation des revenus du capital et du patrimoine.

Refusons le cadre de l'actuelle société et de l'actuel modèle de consommation, fondés sur l'inégalité, le privilège et la recherche du profit. Nous voulons vivre, pas survivre ! La production n'est pas uniquement marchande, nous voulons vivre en collectif, inventer pour ne pas accaparer mais faire partager, mettre en commun.

La culture, la santé, l'éducation, la recherche, les droits collectifs sont un bien commun.
Ils fondent une société où la liberté ne se limite pas à l'entreprise et à la consommation,
mais se nourrit de nos capacités à faire et défaire des mondes.

Pour réclamer un système de protection sociale en cohérence avec les normes d'emploi actuelles, la CIP-IDF et SUD Culture comme le comité de suivi appellent à :

- une conférence de presse à l'Assemblée Nationale le 15 Janvier
- des mobilisations dès le début des négociations UNEDIC

N'attendons pas pour nous regrouper. Soyons présents, nombreux et informés, afin de pouvoir peser sur des décisions qui influent sur notre quotidien et qui risquent de bouleverser nos vies...

**Mobilisons-nous à l'occasion des négociations Unédic,
pour réclamer une autre répartition des richesses.**

Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous.

13 Janvier 2014
Coordination des Intermittents et Précaires, SUD Culture Solidaires